

ANNEX 11

Public Redacted

From: Trial Chamber VI Communications
Sent: 13 March 2025 16:45
To: OTP CAR IIA Communications; Said LRV Team OPCV; Associate Legal Officer-Court Officer; D33 Said Defence Team; Jacobs, Dov; Naouri, Jennifer
Cc: Trial Chamber VI Communications; Associate Legal Officer-Court Officer
Subject: RE: Organisation du témoignage de P-0022/ Impondérable calendrier

[ICC] RESTRICTED

Dear parties and participants,

With reference to the Defence's message below, which conveys Mr Said's consent to attend three hearings per day, the Chamber hereby informs you that it will be sitting according to the following schedule next week:

Monday 17 March 2025 :

- Starting of the hearing :
 - 1st session : 9h30-11h00
 - 2nd session : 11h30-13h00
 - 1h30 hour lunch break
 - 3rd session : 14h30-16h00

Tuesday 18 March 2025

- Resumption of the hearing :
 - 9h30-11h00
 - 11h30-13h00
 - 1 hour lunch break
 - 14h00-15h30

Kind regards,
 Trial Chamber VI

From: Naouri, Jennifer [REDACTED]
Sent: 11 March 2025 14:07
To: Trial Chamber VI Communications · [REDACTED]
Cc: OTP CAR IIA Communication: [REDACTED] Said LRV Team OPCV
 [REDACTED] Associate Legal Officer-Court Officer [REDACTED]
 [REDACTED] D33 Said Defence Team [REDACTED] Jacobs, Dov
 [REDACTED]
Subject: Organisation du témoignage de P-0022/ Impondérable calendrier

[ICC] RESTRICTED

Chère Chambre de première instance VI,

Nous vous écrivons concernant la venue du témoin P-0022 la semaine prochaine et l'organisation des audiences.

Nous venons d'apprendre que le témoin a des obligations personnelles et professionnelles très importantes qui requièrent qu'il soit présent à Paris mercredi 19 mars 2025 l'après-midi et qu'il n'est plus disponible le reste de la semaine.

Au vu de la situation, la Défense a évalué l'estimation de la durée de l'interrogatoire principal qu'elle raccourcit à 4,5 heures. Cela permettrait de tenir l'audition de P-0022 en trois jours au plus (du lundi 17 mars au mercredi 19 mars au matin pendant la première séance au plus tard) si, exceptionnellement, deux journées de trois séances pouvaient se tenir, les lundi et mardi.

En effet, la Défense a demandé un avis médical concernant l'état de santé de Monsieur Said, [REDACTED] selon lequel "l'état de santé de Monsieur Said ne contre-indique pas, de manière exceptionnelle, la tenue de 3 séances par jour pour une période de 48 heures". Rassuré par cet avis médical, Monsieur Said est d'accord, pour assurer la célérité de la procédure, pour tenter de tenir, malgré la douleur, de manière exceptionnelle, trois séances lundi et mardi. Monsieur Said indiquera si la situation devient compliquée et demande que le médecin de la Cour soit informé de la situation.

Par conséquent, la Défense demande respectueusement à la Chambre s'il serait logistiquement possible de tenir deux audiences supplémentaires l'après-midi des 17 et 18 mars 2025 pour permettre l'audition du témoin P-0022 en une seule fois et éviter de devoir le faire revenir plus tard pour finir son témoignage.

Bien à vous,

Jennifer Naouri

This message contains information that may be privileged or confidential and is the property of the International Criminal Court. It is intended only for the person to whom it is addressed. If you are not the intended recipient, you are not authorized by the owner of the information to read, print, retain copy, disseminate, distribute, or use this message or any part hereof. If you receive this message in error, please notify the sender immediately and delete this message and all copies hereof.

Les informations contenues dans ce message peuvent être confidentielles ou soumises au secret professionnel et elles sont la propriété de la Cour pénale internationale. Ce message n'est destiné qu'à la personne à laquelle il est adressé. Si vous n'êtes pas le destinataire voulu, le propriétaire des informations ne vous autorise pas à lire, imprimer, copier, diffuser, distribuer ou utiliser ce message, pas même en partie. Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez prévenir l'expéditeur immédiatement et effacer ce message et toutes les copies qui en auraient été faites.